

OFFICE DE TOURISME SOISSONNAIS VALOIS

COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 9h30, les membres du Comité de direction de l'EPIC office de tourisme légalement convoqués se sont réunis au pavillon Nord du parc Gouraud à Soissons, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'office de tourisme Soissonnais Valois.

Etaient présents :

Titulaires : Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Jean-Pierre BRIOUX, Marc COUTEAU, Gilles DAVALAN, Alexandre DE MONTESQUIOU, Thierry GILLES, Anthony GRANDO, François HANSE, Hervé HERTAULT, Céline LE FRERE, Pascal TORDEUX, Xavier BAILLY, François DESMAREST, Cédric HENNION, Matthieu SEGIEJCZYK, Christelle VARAIN

Suppléants présents pouvant prendre part au vote : Yana BOUREUX, Guillaume BOURGEOIS, Christian DEULCEUX, Evelyne PESCE

Le quorum étant atteint le Comité de direction peut délibérer.

Était également présent : Jean-François VILLAIRE

Le secrétariat est assuré par Chloé Bajsarowicz.

Objet : Rapport d'orientation budgétaire

Vu le décret n°2015-1002 du 18 août 2015 ;

Vu les articles L. 1612-2, L. 2121-8, L. 2221-5, L. 2312-1 du Code des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'office de tourisme Soissonnais Valois ;

Considérant que le Comité de direction de l'office de tourisme Soissonnais Valois a procédé au débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire qui leur a été transmis en amont de la séance et présenté par Madame La Présidente de l'office de tourisme ;

Considérant que s'il n'a aucun caractère décisionnel le DOB doit nécessairement être formulé par délibération dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Après en avoir débattu, le Comité de direction,

Prend acte du rapport d'orientation budgétaire de l'office de tourisme tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Soissons, le 28 novembre 2024

La Présidente,

Céline Le Frère

Membres en exercice : 27

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0




Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Préfecture de l'Aisne

20 DEC. 2024

DCL

I - Préambule

L'office de tourisme Soissonnais Valois (OTSV) est géré sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté d'une personnalité morale propre.

Il est admis fiscalement que les offices de tourisme érigés en EPIC peuvent être subventionnés pour la quote-part des dépenses qui n'est pas purement industrielle et commerciale, c'est-à-dire relevant du service public administratif d'accueil, d'information et d'animation touristique, susceptible d'être financée par **subvention municipale**.

Compte tenu de l'existence récente de l'EPIC, la structure budgétaire est relativement simple.

Ainsi, le budget de l'office comprend **principalement en recettes** :

- les subventions des EPCI,
- le produit de la taxe de séjour,
- la vente de produits ou prestations à **caractère touristique**.

Figurent en dépenses notamment :

- les frais d'administration, de fonctionnement, de promotion et d'accueil,
- les dépenses d'investissements relatifs aux équipements gérés en propre.

Le budget et les comptes de l'OTSV sont délibérés par le Comité de direction. La comptabilité est tenue conformément à un plan comptable M4 établi sur la base du plan comptable général.

Ce budget s'entend toutes taxes comprises (TTC).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes de plus de 3.500 habitants. Cette obligation est transposable à leurs établissements publics industriels et commerciaux.

Dès lors, les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, donc du Comité de direction, dans les deux mois qui précèdent le vote du projet de budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Comité de direction les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du projet de BP. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix

budgétaires proposés. Il est soumis au contrôle de légalité de la Préfecture.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, pour les communes de plus de 10.000 habitants et leurs établissements publics, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail.

Le rapport est mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen.

De manière générale, le budget, préparé par la directrice générale de l'office, est présenté annuellement par la présidente au Comité de direction, qui en délibèrera.

II - Principales orientations

Le présent rapport tient compte d'une prospective financière établie en toutes sincérité et prudence, conformément aux principes budgétaires et sur la base des éléments connus au moment de leur présentation.

Les montants définitivement proposés au vote du BP 2025 pourront légèrement différer des chiffres indiqués, en fonction des données plus précises dont nous disposerons d'ici là. Seul un événement non prévisible et d'une particulière importance serait donc susceptible d'altérer significativement les orientations contenues dans ce document.

La structure d'EPIC de l'OTSV implique le passage à une structure de type entrepreneurial ayant vocation à fédérer les professionnels et à développer l'économie touristique dans sa zone géographique d'intervention, laquelle supporte un flux touristique naturel de provenance nationale et internationale.

Pour l'année 2025, l'OTSV poursuivra les objectifs qu'il a définis, à savoir :

- Faire émerger l'image et la notoriété de la destination pour augmenter la fréquentation ;
- Axer la destination vers une expérience de séjour qui conduit les visiteurs à prescrire notre territoire et ses offres ;
- Mailler les flux de visiteurs entre les sites sur l'ensemble de la destination ;
- Créer des relations bénéfiques entre l'Office de Tourisme et les socio-professionnels ;
- Optimiser la qualité d'accueil des visiteurs à travers le Pôle conseil en séjour et le réseau d'Ambassadeurs de territoire à développer (habitants impliqués, associations, prestataires...);
- Initier des partenariats au-delà de nos limites administratives (grands sites, tours opérateurs...) pour positionner la destination comme une opportunité de prolongation de

séjour ;

- Mesurer l'impact de l'Office de Tourisme sur l'économie locale.

Le budget global prévu en 2025 tient compte de la mise à niveau des moyens humains et matériels nécessaires au développement des ventes et services de l'OTSV et de la notoriété de la destination touristique.

Les principes généraux de gestion sont *a minima* la couverture des dépenses (fonctionnement et investissement) nécessitées par ce développement et une optimisation des recettes, notamment liées à la vente de produits, activités et collecte de la taxe de séjour.

En outre, la démarche qualité et les principes d'une gestion performante et efficiente sont des exigences attendues également de la part de l'OTSV.

Ainsi, l'autofinancement intégral des investissements permettra à l'EPIC de ne pas recourir à l'emprunt. Le respect en matière d'encadrement de l'endettement public est donc entier en l'absence de dette de la structure.

A – Investissements

Pour ses missions, l'OTSV occupe les locaux mis à sa disposition. En investissement, priorité est donnée aux dépenses concourant à la modernisation et à la visibilité de l'OTSV, de manière à lui permettre d'atteindre ses objectifs d'attractivité.

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- la mutualisation des outils digitaux des offices de tourisme préexistants (logiciel commercial, parc informatique), qui devrait permettre de réaliser des économies budgétaires sur plusieurs années et l'amélioration de la qualité de service ;
- l'harmonisation des bureaux d'information touristique et leur mise aux couleurs de l'OTSV.

Dépenses d'investissement prévisionnelles 2025 : 53 708 €

B – Produits de fonctionnement

Le statut d'EPIC impose de voir l'OTSV récupérer le montant intégral à l'euro près de la taxe de séjour, hors part départementale.

Dans la pratique, l'estimation du produit de la taxe de séjour est souvent inférieure aux perceptions réellement enregistrées. La taxe de séjour étant perçue initialement par le budget des collectivités compétentes, celles-ci doivent nécessairement inscrire des crédits de reversement, qui ont un caractère limitatif. Comme le montant des recettes définitives de taxe de séjour sont connues en N+1, il est complexe d'ajuster concomitamment les crédits de recettes et leur reversement. Ainsi chaque année la taxe de séjour enregistrée comprendra le reliquat des taxes de séjour de l'année précédente n'ayant pas pu faire plus tôt l'objet d'un reversement notamment à cause de la régularisation par certaines plateformes d'hébergements touristiques.

Toutefois, l'année 2026 devrait commencer à marquer une normalisation, avec une stabilisation annuelle des montants attendus.

Taxe de séjour prévisionnelle reversée à l'OT en 2025 : 280 000 €

Les ventes, qui constituent également un réel service pour les visiteurs, comprennent :

- Les ventes de la boutique (produits siglés, produits du terroir, etc...);
- Les ventes de billets et de forfaits.

Vente d'activités et de forfaits prévisionnels 2025 : 281 500 €

La part des missions de service public et des activités administratives (accueil, conseil, information) de l'OTSV restera significative ces prochaines années, justifiant la subvention des collectivités compétentes en matière de tourisme à une hauteur supérieure à celle strictement nécessaire à assurer l'équilibre budgétaire de ses missions industrielles et commerciales.

Le montant total des subventions 2025 est de 537 900 €.

La répartition de cette contribution est la suivante :

	Contribution totale	% contribution
GSA	316 700	59%
CCRV	195 700	36%
CCVA	20 400	4%
CCCOC	5 100	1%
TOTAL	537 900	

C - Charges de fonctionnement

a) Les dépenses de personnel

Il s'agit du principal poste de dépense.

Le statut d'EPIC a entraîné le passage d'agents, en contrats salariés de droit privé, qui dépendent de la Convention Collective Nationale des organismes de tourisme (CCN n°3175) (évolutions des salaires et charges salariales différentes, contribution employeur mutuelle et prévoyance, majoration des dimanches et des jours fériés travaillés...).

Pour autant le budget dédié aux charges de personnel pour 2025 restera établi sur les mêmes bases que les budgets dédiés aux agents des offices de tourisme préexistants.

Les dépenses de personnel sont conformes à l'organigramme présenté au Comité de direction de l'office et validé par les EPCI.

Charges de personnel prévisionnelles 2025 : 643 208 €

Structure des effectifs :

Le budget cible 2025 prévoit les postes suivants :

- une directrice générale,
- une assistante administrative,
- une assistante de développement,
- 3 référentes de pôles (communication, commercialisation et conseil en séjour),
- 4 conseillers en séjour,
- 2 commerciales,
- un assistant communication,
- 3 saisonniers et/ou alternants.

Durée effective du temps de travail :

La durée de travail effectif est fixée à 38 heures par semaine pour un temps complet et pour les collaborateurs qui ne sont pas conseillers en séjour aux accueils des bureaux d'information touristique.

Les conseillers en séjours effectuent un cycle de travail de 35 heures hebdomadaires annualisées.

Le temps de travail de l'ensemble de l'équipe est annualisé.

b) Les charges à caractère général

Total charges générales

Les dépenses de promotion, communication et d'administration (fournitures non stockables, d'équipement, nettoyage, cotisations, assurances, marchandises, petits travaux, gestion de la paie, véhicules, fiscalité, ...) sont prévues pour 2025 en relative stabilité par rapport à l'historique des offices de tourisme repris en gestion. Certains postes ont une consommation volatile selon les années, ce qui explique l'inscription de crédits de sécurité, étant entendu que les crédits inscrits au sein d'un même chapitre budgétaire peuvent être redéployés sur les postes au sein du même chapitre.

Charges à caractère général prévisionnelles 2025 : 463 692 €

A titre d'exemple le détail des charges principales suivantes sont :

- Achat pour revente : 185000 € d'achats groupes + 10 000 € pour la boutique (environ 70% des recettes) ;
- Logiciels commerciaux et outils de paiement : WELOGIN (6108 € de refonte + 4824 € de maintenance + extension de service 2000 €) + Payzen 79 €/mois + TPE 400 € x 3 BIT ;
- Impressions : carte touristique 5000 ex. 4900 € + brochure groupes 32 p. 500 ex. 1050 € + brochures individuels 2000 ex. 834 € + réimpression imprévue ;
- Mise en valeur des BIT : 6 100 €/BIT (dont Axo'Plage) : Impression et pose de cartes murales 4 500 € + Vitrophanie 3 000 € + Petits mobiliers 1 300 € + Enseignes 5 000 € + Panneautique intérieur 600 € + Peintures 10 000 € ;
- Externalisation TI : investissement 21917,28 € + maintenance 2584,74 €/mois (31 016,88 €) + imprévus ;
- Charges locaux : ménage 19800 € + charges 6000 € + loyer 2200 € ;

- Fiscalité : redevance déchets CCRV 210 €/an + TVA indexée sur la marge prévisionnelle 14 900 €.

D - Vue d'ensemble

Budget Prévisionnel EPIC (TTC)			N1 - 2025			
			Dépenses		Recettes	
			Investissement	Fonctionnement		
Commercialisation		Achat pour revente Boutique			43 000 €	281 500 €
		Achat pour revente Individuels		195 000 €	6 500 €	
		Achat pour revente Groupes			230 000 €	
		Frais d'immatriculation		1 650 €		
		Adhésion Printemps de l'art déco		2 000 €		
		Fournitures		1 500 €		
		Logiciels commerciaux et outils de paiement	7 308 €	7 800 €	2 000 €	
Taxe de séjour		GSA			154 000 €	280 000 €
		CCRV			127 000 €	
		CCVA			25 000 €	
		CCCOC			1 000 €	
Promotion/ Communication		Salons/Hors les murs		6 000 €		5 100 €
		Impressions		8 000 €		
		Guide du routard		41 567 €	5 100 €	
		Relations presse		12 200 €		
		Digitale (site web, réseaux sociaux...)		1 640 €		
Réseaux		Adhésions		2 500 €		31 900 €
		Animation socio-professionnels		5 000 €		
		Mise en valeur des BIT	14 400 €	10 000 €		
Admin OT		Externalisation RH		6 500 €		139 527 €
		Externalisation compta		8 000 €		
		Externalisation TI	29 000 €	31 017 €		
		Location véhicule de service		6 000 €		
		Charges locaux		28 000 €		
		Fiscalité		16 010 €		
		Autres Frais généraux	3 000 €	12 000 €		
RH	GSA	Permanents - 3 salariés dont mutuelle prévoyance et jours majorés		270 000 €		6 000 €
		Permanents - 2 MàD				
		Assistant administratif				
	CCRV	Permanents - 2 détachement + 2 salariés dont mutuelle prévoyance et jours majorés		300 000 €		
		Permanents - 3 MàD				
		Saisonniers/alternants		35 000 €		
		Accompagnement et études		6 872 €		
		Versement prime sur objectif		16 000 €		
		Cotisation CNAS		1 736 €		
		Frais déplacements		4 000 €		
		Formations		9 600 €		
					2 400 €	
TOTAL DEPENSES / RECETTES				1 106 900 €	569 000 €	
Besoin financement net					537 900 €	
Subvention EPCI					537 900 €	
Trésorerie					0 €	